



Maison du Patrimoine mondial et du Parc national des Pyrénées de Gavarnie

Après plusieurs mois de travail et de concertation locale, l'établissement public du Parc national des Pyrénées a déposé un permis de construire et de démolir en vue de la création d'une maison du Patrimoine mondial et du Parc national des Pyrénées, au cœur du village de Gavarnie en lieu et place de l'équipement actuel. En effet, celui-ci ne répond plus aux contraintes de fonctionnement d'un tel lieu.

Il est porté conjointement par le Parc national et la commune de Gédre-Gavarnie. Il s'inscrit dans la continuité d'un concours d'architecte et de nombreuses études préalables qui ont conduit à retenir le projet d'un architecte de renommée mondiale, Kengo KUMA.

Par arrêté en date du 27 janvier 2025, le Préfet des Hautes-Pyrénées a rendu un avis défavorable au permis de construire pour deux motifs :

- une non-conformité parce que les parcelles concernées, qui accueillent le bâtiment actuel, se trouvent en zone de risques comme suite aux crues des 6 et 7 septembre 2024.
Le Parc national des Pyrénées a engagé une étude à ce sujet. Les résultats sont attendus.
- un avis conforme défavorable de l'Architecte des bâtiments de France pour non-prise en compte des spécificités architecturales du site patrimonial remarquable.

Le Parc national des Pyrénées en prend acte.

Il demeure fortement engagé afin de doter le site de Gavarnie, classé au Patrimoine mondial de l'Unesco, d'un équipement de qualité répondant aux enjeux d'une fréquentation toujours plus importante d'un site mondialement connu.

Il confirme sa volonté que cette maison soit celle d'une ambition partagée avec les collectivités locales et la population.

Contact Presse :
Caroline Bapt – chargée de communication Parc national des Pyrénées
05 62 54 16 74 – 06 30 15 99 39

